

Le, 12 Novembre 1968

A MM. LES CONCESSIONNAIRES

**SOCIETE ANONYME
AUTOMOBILES CITROEN**
117 à 167, Quai André Citroën
PARIS XVè
Capital : 737.000.000 F.
METHODES REPARATIONS

CONFIDENTIELLE
(Droits de reproduction réservés)

NOTE D'INFORMATION N°103

VEHICULES "D" TOUS TYPES

SAUF U.S.A.

(Depuis Octobre 1968)

Transformation des branchements des feux d'éclairage
d'indicateurs de direction et de stop sur véhicules
tractant une remorque

I - FEUX INDICATEURS DE DIRECTION :

REMARQUE : La commande des feux indicateurs de direction normalement utilisée est insuffisante pour alimenter les feux de la remorque.

Le Code de la Route prévoit un voyant de contrôle du fonctionnement des feux de la remorque.

1° / Se procurer :

- Aux Etablissements SCINTEX 65, Rue de l'Industrie - 92 - Courbevoie :

- 1 Centrale clignotante 30 805 (équipement 12 volts)

- Au Service des Pièces Détachées :

- 1 Voyant de feux indicateurs de direction DX. 521-67
- 1 Lampe 24 volts 3 watts 706 715

et en quantité à la demande :

- Fiches Gelbey femelles A. 512-3 b
- Fiches Gelbey mâles A. 512-4 a
- Bagues caoutchouc A. 512-5 b
- Câble 12/10 mm (au mètre) 3733
- Canons isolants de couleur
- Fiches femelles plates
- Isolants plats de couleur

2° / Déposer la centrale clignotante. Conserver le commutateur des feux indicateurs de direction.

3° / Fixer à l'aide d'une vis, la centrale clignotante SCINTEX 30805 en orientant les fiches vers le bas (la fixer sous la tablette d'auvent, à côté de la niche moteur, du côté gauche par exemple).

4° / Fixer un deuxième voyant témoin des feux indicateurs de direction sur la planche de bord.